

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mai 2024

Voltalia lance son troisième plan d'actionnariat salarié

Voltalia (Euronext Paris, ISIN code : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce la mise en œuvre de son troisième plan d'actionnariat salarié

Au travers de son troisième plan d'actionnariat salarié, Voltalia offre une nouvelle opportunité à ses employés éligibles de participer à la croissance et à la réussite de l'entreprise. Ce plan reflète sa ferme volonté d'attirer et de retenir les talents, qui incarnent au quotidien la mission de Voltalia et contribuent à sa création de valeur.

Avec cette opération, Voltalia amorce une nouvelle étape, après la mise en place de l'intéressement fin 2017, suivie de sa première année d'application en 2018 et des plans d'actionnariat salarié déployés en 2019 et 2022.

Les précédents plans d'actionnariat salarié avaient bénéficié d'une forte adhésion des collaborateurs avec une participation de 70% positionnant l'entreprise parmi celles qui enregistraient le plus haut taux de participation pour un programme intégrant un périmètre international, selon les chiffres de la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés (FAS).

Ce troisième plan propose une offre d'actions existantes réservées aux salariés du groupe Voltalia en France, au Brésil, en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni. Les salariés éligibles auront ainsi la possibilité d'acheter des actions Voltalia SA à des conditions attractives, dans le cadre du plan d'épargne groupe Voltalia.

La période de souscription s'ouvre le 15 mai et se clôturera le 29 mai 2024 inclus.

Sébastien Clerc, Directeur général de Voltalia, commente : « *La mission ainsi que le développement remarquable de Voltalia sont soutenus par l'engagement de nos collaborateurs. Je suis ravi de voir les salariés éligibles, se voir proposer la possibilité d'être une nouvelle fois associés à la création de valeur du groupe.* »

Détails de l'opération

Emetteur

VOLTALIA SA

Euronext Paris (France) – compartiment A

Action ordinaire code ISIN : FR0011995588

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD) de Voltalia

Objectif de l'opération – motifs de l'offre : Le Conseil d'administration de Voltalia a approuvé le 13 décembre 2023 la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié sur l'année 2024. Cette offre d'actions existantes dans le cadre du plan d'épargne groupe Voltalia est proposée aux salariés du groupe qui sont éligibles au Plan d'actionnariat salarié du Groupe Voltalia en France, Brésil, Grèce, Espagne, Italie, Portugal et Royaume-Uni. Les actions seront souscrites par les salariés par l'intermédiaire d'un FCPE en France, au Brésil, au Portugal et au Royaume-Uni et en direct en Grèce, en Espagne et en Italie.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mai 2024

Titres offerts

L'opération prend la forme d'une cession d'actions aux salariés dans la limite de 300 000 actions.

Le Conseil d'Administration a fixé le prix de souscription le 13 mai 2024 à 6,39 euros, représentant une décote de 20% par rapport au prix de référence (7,98 euros). Ce prix de référence est obtenu par la moyenne des cours cotés à l'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription du 13 mai 2024, soit entre le 12 avril 2024 et le 10 mai 2024 inclus.

Les cours de conversion retenus pour toute la durée de souscription sont :

- Eur/BRL = 5,5133
- Eur/GBP = 0,85712

Conditions de souscription

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'offre d'actions existantes sont les salariés du groupe Voltaia, en CDI, CDD à temps plein ou à temps partiels, éligibles au Plan d'épargne groupe Voltaia en France, au Brésil, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni avec une ancienneté d'au moins trois mois mesurée entre le 1er janvier 2023 et la clôture de la période de souscription.

Les sociétés du périmètre de l'offre sont Voltaia et les sociétés qu'elle détient majoritairement, qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail, qui ont adhéré au Plan d'épargne groupe Voltaia et dont le siège social est établi en France, Brésil, Grèce, Espagne, Italie, Portugal et Royaume-Uni.

La formule de souscription proposée

Les bénéficiaires peuvent souscrire avec décote de 20% par rapport au cours de l'action observé pendant la période de référence pour l'ensemble des salariés éligibles et d'un abondement dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe (PEG).

Les bénéficiaires qui souscrivent à l'offre seront exposés aux variations du cours de l'action à la hausse comme à la baisse (l'investissement est donc exposé à un risque de perte en capital et au risque de taux de change - pour les pays en dehors de la zone euro).

Autres conditions de souscription

- La présente opération est une offre d'actions existantes.
- Modalités de souscription : les actions sont souscrites par l'intermédiaire d'un FCPE en France, au Brésil, au Portugal et au Royaume Uni, et en direct en Espagne, en Grèce et en Italie.
- Abondement : la distinction est faite entre salariés éligibles qui ont déjà souscrit au plan d'actionnariat salarié Voltaia en 2019 ou 2022, et les salariés éligibles primo-accédants :

Catégorie éligible	Montant souscription	Abondement	Abondement maximum
Eligible	Jusqu'à un montant de souscription de 500€	Abondement de 100% de souscription	500€
Eligible primo-accédant	Jusqu'à un montant de souscription de 500€	Abondement de 200% de souscription	1 000€

- Seuil minimum de souscription : 50 euros
- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder 25% de la rémunération annuelle brute dans la limite de 5 000 euros.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mai 2024

- Droits de vote : chaque salarié actionnaire exerce les droits de vote attachés aux actions qu'il détient (directement, ou bien par l'intermédiaire du FCPE).
- Les dividendes : les actions souscrites ouvrent droit pendant la durée de placement à d'éventuels dividendes si l'assemblée générale des actionnaires le décide.
- Blocage des actions Voltalia : les souscripteurs à l'offre devront conserver leurs actions 5 ans jusqu'au 1er juin 2029, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier de l'opération

- Période de souscription : 15 mai 2024 (inclus) au 29 mai 2024 (inclus)
- Règlement-livraison des actions : prévu le 27 juin 2024

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions VOLTALIA. L'offre d'actions VOLTALIA réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

Contact salarié

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact local.

Prochain rendez-vous : **Assemblée générale annuelle, le 16 mai 2024**

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de 2,9 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 16,6 GW.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Pionnier sur le marché des entreprises, Voltalia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de plus de 1 850 collaborateurs dans plus de 20 pays sur 3 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté au compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTA) et fait partie des indices EnterNext Tech 40, CAC Small et Euronext Tech Leaders. L'entreprise est également incluse dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
T. +33 (0)1 81 70 37 00

SEITOSEI.ACTIFIN
Relations Presse : Jennifer Jullia
jennifer.jullia@seitosei-actifin.com – T. +33 (0)1 56 88 11 19